

## Modèle de décision d'habilitation

## DEC213360DR14

Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

## LE DELEGUE REGIONAL

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

## **DECIDE:**

**Article 1**er. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors du Colloque du GDR Mémoire qui se tiendra dans le Lot et qui doit rassembler 160 personnes, du 12 au 15 octobre 2021 :

(Unité CRCA – UMR 5169) : Mme Claire RAMPON

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2. -** Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 octobre 2021

